

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Finances 1
Instruction
Police
Travaux 2
Intérieur 2
Economie 7
Prévoyance
Militaire
Chancellerie 1

3211.lc **PROJET** 16.8.85
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics

Timbre du Conseil d'Etat

Adresse:

Sautier 2
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit. 1
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - ~~NON~~

Presse?
~~XX~~ - NON

ARRÊTÉ

relatif à l'officialisation de la
dénomination d'un chemin sur le ter-
ritoire de la commune de Presinge

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Presinge du 30 mai 1985;

vu le préavis de la commission cantonale de nomencla-
ture;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la
numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

l'officialisation de la dénomination du :

Chemin des Bornes CV-50261
partant de la route de Cara et aboutissant à la frontière nationale.

Cette dénomination entrera en vigueur dès le 1er octobre 1985.